



Sévelin 36 : Maison des associations de jeunesse

Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations : pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne »

Rapport-préavis N° 2021 / 23

Lausanne, le 22 avril 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par ce rapport-préavis, la Municipalité affirme son engagement en faveur de la vie associative et sa politique de la jeunesse. Elle rappelle les nombreuses actions entreprises en faveur de la mise à disposition de locaux et bâtiments pour les associations. Deux étages du bâtiment de Sévelin 36 seront dédiés à la future Maison des associations de jeunesse. Réunissant en un lieu phare la politique de la jeunesse de la Ville de Lausanne, ce lieu favorisera les synergies entre les associations et va dans le sens du postulat.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Une Maison des associations : pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne », déposé au Conseil communal le 2 juin 2019, renvoyé à la Municipalité le 19 novembre 2019 pour étude et rapport, et demande à la Municipalité de « créer une maison des associations et de faciliter la location de surfaces adéquates réunissant le monde associatif et facilitant les synergies ».

La réponse municipale s'inscrit dans le prolongement du rapport-préavis N° 2013/15 du 18 avril 2013, « Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat ».

3. Table des matières

1. Résumé	1
2. Objet du rapport-préavis	1
3. Table des matières	1
4. Préambule	2
5. Rappel du postulat	3
6. Politique communale de soutien au secteur associatif	4
6.1 Des espaces pour les associations	4
6.2 Union des sociétés lausannoises (USL)	4
6.3 Espace Dickens	4
6.4 Cercle ouvrier lausannois	4
6.5 Maison Gaudard pour la culture	5
6.6 Centres socioculturels et maisons de quartier	5
6.7 Bâtiments scolaires	5
6.8 Initiative du secteur privé des espaces de coworking	5
7. Des maisons des associations en Suisse	5
8. Projet d'une Maison des associations de jeunesse à Sévelin 36	6
8.1 Présentation	6

8.2	Historique du bâtiment.....	7
8.3	Sévelin 36	7
8.4	Publics-cibles	7
8.5	Futurs locataires	9
9.	Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations : pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne ».....	9
10.	Impact sur le développement durable.....	9
11.	Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap	9
12.	Aspects financiers	10
12.1	Incidences sur le budget d'investissement	10
12.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	10
13.	Conclusions.....	10

4. Préambule

Les associations constituent un ensemble riche, infini et varié de la société civile. Elles jouent un rôle majeur et contribuent activement à la vie de la cité. Initiatrices de projets innovants, elles favorisent le lien social, le vivre-ensemble ou la vie de quartier. Elles sont le fruit d'initiatives citoyennes et comptent sur les forces vives de leurs membres qui leur consacrent du temps bénévole. La Ville de Lausanne, consciente de la valeur et de la force des associations pour la commune et ses habitant·e·s, soutient activement les associations. Sa politique de soutien vise à répondre aux besoins et problématiques découlant, entre autres, de l'engagement bénévole ou de leurs faibles ressources.

L'éventail des associations ayant leur siège sur la commune est large et diversifié. Les associations sont de petites structures avec un budget de quelques centaines de francs et un comité se réunissant trois fois par année, ou des associations professionnelles au rayon d'action nationale, voire internationale. A titre d'exemple, la faitière de l'Union des sociétés lausannoises compte près de mille membres¹.

Comme le soulignent les postulant·e·s, prises toutes ensemble dans leur diversité, elles ont des similitudes et des besoins communs : une base de bénévolat difficile à renouveler, l'engagement à long terme n'étant plus assuré. La difficulté à concilier travail, famille et fonction conduit des personnes à réduire leur engagement ou à revoir sa forme en n'effectuant que des tâches ponctuelles². L'expertise et le conseil en matière juridique, financière ou en ressources humaines figurent aussi parmi les besoins des associations. Mais quelle que soit la taille des associations, l'une des difficultés évoquées en premier est de disposer de locaux (bureaux, salles de réunion, stockage, etc.).

La Ville de Lausanne mène une politique active de soutien à la vie associative. Elle dispose d'un panel de mesures telles que l'exonération de frais pour les manifestations, des subventions en fonction de leurs buts, la mise à disposition de matériel et de salles pour des activités régulières ou de grandes manifestations sportives ou culturelles. Des entités de l'administration communale offrent aussi des conseils et un accompagnement.

Le manque de locaux financièrement accessibles est un défi pour les associations, comme souligné par le postulat et déjà évoqué dans le rapport-préavis N° 2013/15 « Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat ». Le présent rapport-préavis apporte une réponse à cette problématique, et plus particulièrement pour un public-cible précis, la jeunesse. Parmi toutes les mesures de sa politique d'encouragement de la vie associative, il apparaît que l'opportunité de disposer de locaux pour ce public-cible n'a pas fait l'objet jusqu'à présent de mesures spécifiques, bien

¹ En date du 28 octobre 2020, le répertoire en ligne comptait 992 membres de l'USL, <http://www.lausanne-usl.ch/index.php?mode=directories>.

² Observatoire du bénévolat en Suisse 2020, Markus Lamprecht et al. Edition Seismo, 2020. https://www.seismoerlag.ch/site/assets/files/16192/oa_9782883517271.pdf.

que le besoin existe. Encourager et favoriser la vie associative sont des thèmes qui occupent le Conseil communal de manière récurrente. On ne recense pas moins de quatre postulats et deux pétitions depuis 2001 à ce sujet. Ces thèmes sont aussi à l'ordre du jour du Grand Conseil vaudois³ et du Conseil national.

Diverses études et groupes de travail coordonnés par la Ville de Lausanne se sont penchés sur la création d'une maison des associations. Le plus récent étudiait différents scénarios, dont l'aménagement de la Maison du peuple. Toutefois, une demande de subventionnement supplémentaire pour compenser la perte de revenu locatif dû a été refusée par le Conseil communal, en date du 29 juin 2010. Des enquêtes sur les besoins des associations, où un état des lieux de salles à louer a été effectué, sont présentées dans le rapport-préavis N° 2013/15.

Entre le dépôt de ce postulat en octobre 2019 et les précédents, la politique communale en faveur des associations a engagé des moyens pour créer de nouveaux espaces. Pour ce faire et parmi les options efficaces, il apparaît que la disponibilité de locaux au patrimoine administratif est une opportunité d'innovation et de création.

Dans le présent rapport-préavis, la Municipalité présente d'abord un état des lieux de sa politique en faveur de la mise à disposition de locaux pour les associations, puis elle présente son intention de consacrer deux étages du bâtiment de Sévelin 36 pour créer une Maison des associations de jeunesse. Depuis 1994, ce bâtiment est formellement voué à des activités pour et par les jeunes. S'y tiennent aussi des activités à vocation sociale. Des locaux nouvellement vacants offrent l'opportunité de consolider la finalité de ce bâtiment, c'est-à-dire y voir fleurir des activités pour et par les jeunes. La situation du bâtiment – entre plusieurs lieux de formation et de culture, des logements d'étudiant-e-s, un skatepark – et son accessibilité en transports publics sont propices à un projet de Maison des associations de jeunesse. Cette nouvelle centralité de quartier participera et favorisera le développement des sports et cultures alternatives urbaines, tel que voulu dans le programme de législature de la Municipalité⁴. Ce sera aussi un incubateur d'entreprises et d'associations socio-économiques pour et par les jeunes. Il y a lieu de noter que la destination actuelle des locaux est déjà leur mise à disposition des associations de jeunesse.

La Maison des associations de jeunesse y vivra en attendant que le devenir du bâtiment et plus généralement de la parcelle soit connu. A l'heure actuelle, le bâtiment est vétuste et requiert de lourds travaux de rénovation, notamment pour l'assainissement énergétique. Le programme de législature prévoit de « rénover le skatepark de Sévelin et d'y développer une centralité dédiée aux sports et cultures urbaines et alternatives ».

Le Conseil des jeunes, consulté dans la phase d'étude du projet, a accueilli avec intérêt ce projet. Il souligne la pertinence de disposer de locaux pour travailler, organiser des réunions de travail et de comité et tisser des liens entre les associations et leurs projets. La mutualisation des outils de travail est également vue comme positive.

5. Rappel du postulat

Déposé le 2 octobre 2019 le postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Une Maison des associations : pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne », renvoyé à la Municipalité le 19 novembre 2019 pour étude et rapport, demande de « créer une maison des associations et de faciliter la location de surfaces adéquates réunissant le monde associatif et facilitant les synergies ».

Les principaux objectifs sont :

- réunir en un lieu des associations ;
- faciliter la location de surfaces pour les associations ;

³ (10_POS_195) Postulat de M. Jean-Michel Dolivo et consorts pour la création de salles de réunion destinées aux associations à but non lucratif dans le cadre du futur quartier des musées à la gare de Lausanne, déposé le 8 juin 2010.

⁴ Programme de législature, chapitre 3, page 21, mesure 7, « Valoriser, Lausanne, de la capitale olympique au sport pour tous ».

- mutualiser les ressources.

6. Politique communale de soutien au secteur associatif

La politique communale est un dispositif global visant à encourager l'engagement bénévole, à soutenir la création et les activités des associations. Deux rapports-préavis présentent en détails ces mesures : le rapport-préavis N° 2013/15 « Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat – Réponse à la motion de Mme Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations », à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises », au postulat de M. Roland Philippoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la constitution vaudoise) » et à l'interpellation de Mme Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien » et le rapport-préavis N° 2014/22 « Réponse au postulat de M. Roland Rapaz et consorts "Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : Contribution à la construction d'un lien social fort" ».

6.1 Des espaces pour les associations

Le présent rapport-préavis se focalise sur la mise à disposition de locaux (bureaux, places de travail et salles de conférence pour les associations). Depuis le rapport-préavis de 2013 susmentionné, de nouveaux lieux destinés aux associations professionnelles et disposant de salles à louer ont été ou vont être créés, avec le soutien de la Ville de Lausanne. En plus de ces lieux, il existe en ville de nombreux lieux à louer de manière ponctuelle. Une liste de ceux-ci ne saurait être exhaustive. A titre d'exemple, le portail de la Ville de Lausanne informe sur des annuaires des salles à louer et des annonces de places de travail sont disponibles⁵.

D'autres sites offrent également des locaux à la location, parmi lesquels figurent Pôle Sud, Bénévolat-Vaud, la Maison du peuple ou les centres d'animation socioculturelle. Il faut tenir compte que les opportunités de locations de place de travail et/ou de salles circulent au sein des réseaux propres aux organismes. A tous ces lieux s'ajoutent aussi les espaces de coworking mis en location par des acteur·trice·s privé·e·s.

6.2 Union des sociétés lausannoises (USL)

Parmi les acteur·trice·s privé·e·s et à but non lucratif, l'USL met aussi à disposition des salles et des espaces de stockage pour ses membres. En plus, l'USL a lancé au printemps 2020 des formations dans les domaines de la trésorerie et de la comptabilité, de l'informatique et de la gestion de sites web, ainsi que dans les secteurs juridique (RH) et administratif. Ces prestations font écho aux besoins de leurs membres. Un accord passé entre l'USL et le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) permet d'octroyer le tarif membre aux associations qui effectuent leurs réservations par le biais du BLI.

6.3 Espace Dickens

L'association Espace Dickens met à disposition depuis 2014 des salles de conférences et de réunions. La Ville de Lausanne a contribué à hauteur de CHF 85'000.- pour les travaux. Ce lieu est aussi signataire d'une convention avec le BLI, qui permet d'accorder un tarif préférentiel pour la location des salles aux associations de personnes migrantes ou actives dans l'intégration ou la prévention du racisme.

6.4 Cercle ouvrier lausannois

Par le biais d'une convention passée avec le Cercle ouvrier lausannois, le BLI permet aux associations de personnes migrantes ou actives dans l'intégration ou la prévention du racisme de louer les salles de conférences, à un tarif avantageux, pour leurs besoins ponctuels de réunions (AG, séance de comité, conférence, etc.).

⁵ Recensement de locaux à louer sur le portail de la Ville de Lausanne <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/loisirs/salles-et-refuges/salles-et-refuges-de-lausanne.html>.

6.5 *Maison Gaudard pour la culture*

Les associations culturelles travaillent dans « des conditions particulières compliquées (manque d'espace, locaux vétustes, voire non conformes, loyers élevés, etc.)⁶ ». Afin de répondre aux besoins des acteur·trice·s de la scène culturelle, la Municipalité propose dans son rapport-préavis N° 2019/13 de réaffecter la Maison Gaudard en un lieu destiné à accueillir des espaces de travail pour la scène culturelle lausannoise.

Avec ce projet, les objectifs du maintien de l'utilité publique et de la vocation culturelle du bâtiment ainsi qu'une valorisation des collections patrimoniales de la Ville sont proposés.

6.6 *Centres socioculturels et maisons de quartier*

La Ville de Lausanne est riche de 17 lieux d'animation. Ceux-ci proposent des espaces à la location aux associations, qui s'inscrivent dans le développement de la vie de quartier.

Les points évoqués ci-dessus ne sont que quelques exemples de la multiplicité des espaces existants et disponibles pour les associations.

6.7 *Bâtiments scolaires*

Les bâtiments scolaires propriétés de la Ville de Lausanne sont mis à disposition d'associations sportives ou de cours de langue et culture d'origine. En 2019, le total des heures de cours se situe autour de 17'000. Le rapport de gestion 2019 souligne que : « La mise à disposition des salles de classe aux associations organisant des cours de langue et culture d'origine et des salles de gymnastique et rythmique aux sociétés sportives reste soutenue pour répondre à une demande de plus en plus forte de la part des citoyen·ne·s. En 2019, le constat suivant est dressé :

- une centaine de classes ont été utilisées chaque semaine par environ 20 communautés étrangères pour des cours de langue et de culture d'origine ;
- toutes les semaines, 60 infrastructures sportives (gymnastique, rythmique et piscines) ont été mises à la disposition de plus de 600 associations privées différentes ;
- le Service des écoles et du parascolaire gère également les cinq aulas (Belvédère – Bergières – Béthusy – Elysée – Villamont) et les trois grandes salles (Entre-Bois – Grand-Vennes – Verschez-les-Blanc) pour lesquelles la demande est très importante tant en semaine (journée et soirée) que le week-end. En dehors des utilisations scolaires, cela représente 463 jours de location pour ces huit infrastructures⁷.

6.8 *Initiative du secteur privé des espaces de coworking*

La digitalisation, la mobilité croissante, l'accès à distance ou la technologie contribuent à modifier le rapport des employé·e·s et des employeurs à la place de travail. Les espaces privés de coworking apparus depuis une dizaine d'années en Suisse et à Lausanne, sont autant de nouveaux espaces qui sont utilisés par des organismes à but non lucratif.

7. **Des maisons des associations en Suisse**

En Suisse romande, il existe des exemples de « Maison des associations ». L'une des plus connues est celle de la rue des Savoises à Genève. Anciennement siège des bureaux de feu le journal « La Suisse », les bâtiments propriétés de l'Etat de Genève ont été attribués à la Fondation pour l'expression libre qui gère la Maison des associations. Huitante associations y sont présentes pour une superficie locative de 2'682 m³ de bureaux et de 706 m³ de salle de conférences et réunions.

Un autre exemple, plus récent, est la création en 2008 de la fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes, Hôtel des Associations. Suite à la fermeture du home les Rochettes, la Ville de Neuchâtel

⁶ Rapport-préavis N° 2019/13 « Réaffectation de la Maison Gaudard ».

⁷ Ville de Lausanne, rapport de gestion 2019, p. 264.

a créé une fondation ayant pour but de « favoriser les rapports intergénérationnels et interculturels ainsi que, plus généralement, renforcer le tissu associatif par la mise à disposition de locaux au sein d'un Hôtel des Associations ».

Dans les deux cas, la vacance de bâtiments était l'élément déclencheur pour donner une nouvelle vie et réaffecter des locaux. Souvent ces derniers ne répondent plus aux normes d'exploitation de la vocation première du bâti. D'autres exemples en Suisse ou dans des pays limitrophes confirment que des friches industrielles ou des bâtiments vides sont le terreau fertile à de nouvelles initiatives citoyennes. L'avantage de ces nouveaux usages pour les collectivités publiques est de ne pas entreprendre des travaux lourds et coûteux pour rénover et remettre aux normes des bâtiments. Les associations habituées à faire avec peu et à mutualiser les ressources s'en accommodent facilement. Leur force est de donner vie à des lieux de citoyenneté, de dialogue et d'offrir des surfaces de travail à des associations disposant de peu de ressources financières.

8. Projet d'une Maison des associations de jeunesse à Sévelin 36

Les activités et associations de jeunesse ne bénéficient pas pour l'heure d'un lieu.

Nombre d'associations ayant maintenant des salarié·e·s sont nées de l'impulsion de jeunes, par le biais de leur passion pour un sport, un art ou l'envie d'être des citoyen·ne·s participant activement à la société. A titre d'exemple, le Festival Au-Delà Des Préjugés a organisé au Casino de Montbenon son 19^e festival en 2020.

Le bâtiment de Sévelin 36, destiné à la jeunesse selon la volonté de la Municipalité, sera le poumon de projets des associations de jeunes Lausannois·es. Ce projet viendra appuyer les principes d'une politique de la jeunesse :

- une politique d'intervention pour les jeunes (soutien et information) ;
- une politique associative avec les jeunes (participation à des processus initiés par des adultes) ;
- une politique autonome par les jeunes (représentation directe et autonomie des projets initiés par eux·elles-mêmes).

Les deux premiers principes se concrétisent avec le subventionnement de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) et par des subventions à des associations culturelles, sportives, de prévention et d'information pour les jeunes (ciao.ch ; Groupe de liaison des activités de jeunesse GLAJ-VD ; la Fièvre, etc.). S'y ajoutent aussi les prestations et les fonctions des délégations à la jeunesse et à l'enfance, du médiateur sportif, de prévention et d'information en milieu scolaire.

Le troisième principe « par les jeunes » est concrétisé à travers le soutien à des lieux de création autonomes, ou en gestion accompagnée, ainsi qu'à des jeunes porteur·euse·s de projets en émergence (notamment via les subventions du Fonds de soutien aux projets de jeunes ou celles du Conseil des jeunes). A ce titre, le site de Sévelin 36, englobant le bâtiment et le skatepark, a toujours constitué un lieu phare de cette politique, qui vient compléter la politique de la Municipalité en matière de soutien au monde associatif en y donnant la primauté au développement de projets pour, par et avec les jeunes.

8.1 Présentation

Ce projet est né d'une analyse attentive des besoins exprimés par de nombreux·ses acteur·trice·s, et plus spécifiquement auprès du délégué à la jeunesse. Ce projet innovant à l'échelle régionale est pensé comme incubateur de projets, un lieu de rencontres et d'émergence de nouvelles actions et d'engagement citoyen des jeunes.

Cette Maison des associations de jeunesse constitue un projet-pilote jusqu'à détermination de l'avenir du bâtiment de Sévelin 36 et plus globalement de la parcelle. Il s'agit là de mener une réflexion globale à l'échelle de la Ville de Lausanne, quant au devenir de cette parcelle pour y voir émerger un lieu de convergence pour les activités urbaines et la politique de la jeunesse. Selon le programme de législature 2016-2021, une centralité dédiée aux sports et aux cultures alternatives urbaines devrait à terme y être planifié.

En dédiant des espaces du bâtiment de Sévelin 36 à la jeunesse, la convergence en un lieu d'activités aura pour avantage de :

- mettre à disposition des espaces modulables et polyvalents à des associations et collectifs qui ne peuvent pas louer des locaux commerciaux ;
- créer des synergies entre les associations et mutualiser les outils de travail ;
- favoriser l'innovation sociale et l'engagement citoyen ;
- soutenir de nouvelles associations avec des places de travail et de réunions.

8.2 Historique du bâtiment

Le bâtiment de Sévelin 36 a été construit en 1967 afin de constituer des dépôts et des garages. Exploité par la Direction des écoles depuis 1994, il a été transféré à la section du patrimoine administratif de la division des gérances du Service du logement et des gérances en 2004. Il y accueille depuis les années 90 des activités culturelles, sociales et de jeunesse. Des travaux urgents ont été entrepris notamment entre 1999 et 2000, afin de permettre la poursuite de l'exploitation de la halle du skatepark. De nouveaux travaux ont été entrepris en urgence à l'été 2020, pour encapsuler des éléments du plafond. L'affectation du bâtiment est destinée à des activités socioculturelles.

8.3 Sévelin 36

Le positionnement du bâtiment de Sévelin 36 est central au vu des bâtiments l'encerclant. Dans son périmètre se trouve un skatepark, une salle de concerts, une compagnie de théâtre et de danse ainsi que plusieurs écoles professionnelles, l'Ecole romande d'arts et communication (Eracom) et l'Ecole professionnelle de Lausanne (EPSIC). Une nouvelle arrivée est à noter, celle de la Haute école pédagogique (HEP) qui, à fin 2020, a créé une Future Classroom LAB sur son site HEP docks. Ceci en fait le lieu idéal pour créer une Maison des associations de jeunesse.

Le bâtiment de Sévelin 36 est constitué de 5 étages et d'un sous-sol. Les 2^e et 5^e étages sont gérés par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. Ces espaces représentent une surface de 655.10 m².

Etant bien situé et au cœur des institutions susmentionnées, c'est un lieu phare qui a toutefois des contraintes techniques en raison de la vétusté des locaux. Malgré cet aspect, ce lieu a un fort potentiel. En raison de l'état des locaux (mauvaise isolation, simple vitrage, etc.), ils seront mis à disposition des associations de jeunesse moyennant le paiement d'un loyer comprenant les charges, les frais de nettoyage et une part des travaux d'aménagements. Cette modalité contractuelle est usitée pour des locaux vétustes, il s'agit de contrats de prêt à usage.

8.4 Publics-cibles

La délimitation du public-cible est une question centrale lorsqu'on parle d'une Maison des associations de jeunesse. Qui est compris dans la terminologie association de jeunesse ? Qui sont les « jeunes » ? Quels seront les critères d'attribution des locaux ? Qui est reconnu en tant qu'association de jeunesse ?

Face à la multiplicité des notions et définitions de « jeunes », les législations fédérale et cantonale sont utiles en la matière pour circonscrire le public-cible bénéficiaire de Sévelin 36. La loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) du 30 septembre 2011 détermine les ayants droit aux aides financières, soit des organismes privés et des publics-cibles, dont les activités extrascolaires visent à :

- favoriser le bien-être physique et intellectuel des enfants et des jeunes ;
- aider les enfants et les jeunes à devenir des adultes conscient·e·s de leurs responsabilités envers la société ;
- promouvoir l'intégration sociale, culturelle et politique des enfants et des jeunes.

Les groupes-cibles de la loi sont :

- tous les enfants et les jeunes domicilié·e·s en Suisse, de l'âge d'entrée à l'école enfantine à l'âge de 25 ans ;
- les jeunes de moins de 30 ans qui exercent bénévolement une fonction de direction, de conseil ou d'accompagnement au sein d'un organisme privé.

La loi cantonale sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ) du 27 avril 2020 stipule « Par soutien aux activités de la jeunesse, on entend :

- l'identification et la prise en compte des besoins, des attentes et des intérêts spécifiques des enfants et des jeunes ;
- l'encouragement de la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal afin de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté ;
- la reconnaissance et le soutien des activités de jeunesse et des organisations de jeunesse en veillant à favoriser la responsabilité et l'autonomie des enfants et des jeunes ;
- la reconnaissance et le soutien des expériences et de la formation liée aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes ».

Au contraire de la loi fédérale, la loi cantonale englobe dans le terme jeunesse, les enfants et les jeunes jusqu'à 25 ans révolus domicilié·e·s ou résidant dans le canton de Vaud. Elle s'applique aussi aux personnes qui les accompagnent et les encadrent au sein des organisations de jeunesse et pour les activités de jeunesse.

La loi stipule aussi que par activités de jeunesse sont entendus « tout projet, conçu et réalisé sans but lucratif par des enfants ou des jeunes ou pour et avec eux dans les domaines du social, culturel, sportif et des loisirs. Les organisations de jeunesse sont « toute association, au sens de l'article 60 CC, qui se consacre principalement à des activités de jeunesse et dont les membres sont composés majoritairement d'enfants ou de jeunes ».

Depuis 1992, la Ville de Lausanne s'est dotée d'un poste de délégué à la jeunesse qui vise à mettre en œuvre une politique de la jeunesse par, pour et avec les jeunes âgé·e·s entre 13 et 25 ans. Le délégué à la jeunesse est là pour favoriser les projets des jeunes, soutenir et promouvoir les activités de la jeunesse, faciliter le lien entre les jeunes et les différent·e·s partenaires et acteur·trice·s de la commune.

La Maison des associations de jeunesse s'adresse en priorité à ce public-cible. Elle viendra compléter la politique de promotion des projets des jeunes Lausannois·es, en leur mettant à disposition pendant une période des espaces de travail et de réunions. Ce volet de la politique de la jeunesse de la Ville appuiera la dimension « par les jeunes ». Les activités bénévoles par les jeunes revêtent une plus-value tant pour leur sphère personnelle que professionnelle.

A ce point, il est important de souligner les effets positifs de l'engagement bénévole, dit aussi formation non-formelle. L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle a mené en 2019 une étude sur les formes d'engagement de jeunes de 16 à 25 ans « Le bénévolat des jeunes : une forme alternative d'éducation »⁸. Il examine quelles sont les compétences acquises dans le cadre d'un travail bénévole et surtout comment ces compétences sont transférées par les personnes dans le cadre de leurs activités professionnelles. En effet, participer à la vie d'une association c'est aussi avoir des responsabilités et des rôles, dont l'exercice requiert de développer et mobiliser des compétences comme la confiance en soi, la capacité d'écoute, le travail en groupe, des capacités méthodologiques comme la planification, la gestion budgétaire, etc. Les compétences sociales sont aussi celles recherchées lors d'entretiens de recrutement. On peut établir que le bénévolat a des conséquences motivationnelles et sont valorisantes socialement et professionnellement. Elles peuvent donc avoir des répercussions positives sur l'insertion professionnelle des jeunes.

⁸ Cortessis, S., Weber Guisan, S. & Tsandev, E. (2019). *Le bénévolat des jeunes : une forme alternative d'éducation*. Zurich : Seismo.

8.5 Futurs locataires

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers gèrera l'attribution des locaux en adéquation avec les objectifs de la politique de la jeunesse de la Ville de Lausanne. Les locaux feront l'objet de contrats de prêt à usage, comme cela se pratique pour des ateliers d'artiste en ville de Lausanne. Ces contrats porteront tous sur une période déterminée avec des conditions de renouvellement, sous réserve de la détermination de l'avenir de la parcelle. Des principes évolutifs garantiront que les locataires répondent à des critères compatibles avec les enjeux et finalités de la politique de la jeunesse par et pour les jeunes.

Comme susmentionné, les locataires payeront un loyer couvrant les charges et une partie des travaux d'aménagements. Malgré ces contraintes, la naissance d'une Maison des associations de jeunesse dans ce lieu est positive pour la ville de Lausanne et son rayonnement. Elle sera destinée aux Lausannois-es jusqu'à 25 ans.

Des travaux minimums doivent être entrepris, en attendant à terme la destinée de la parcelle et de l'affectation du bâtiment. Il y a lieu de distinguer les travaux de mise aux normes et l'aménagement des locaux. Les premiers impliquent des mises aux normes techniques et des contrôles (OIBT, ECA, etc.). Ils seront entrepris par voie budgétaire ordinaire du secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. Les seconds seront faits par les locataires.

9. Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations : pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne »

La postulante demande que la Municipalité réunisse en un lieu des associations et facilite les synergies entre elles. Ceci vise à répondre aux besoins de locaux pour des places de travail, mais également pour y tenir des réunions ou des séances de comité. La demande porte aussi sur la manière de faciliter la location de surfaces pour les associations et qu'elles puissent mutualiser leurs ressources (matériels, expertises et compétences, par exemple).

Pour favoriser les synergies entre les acteurs, l'émergence d'un nouveau lieu de vie et la création d'emplois, la Municipalité estime que la création d'une Maison des associations de jeunesse dans le bâtiment de Sévelin 36, lieu géographique central, est un élément qui répond positivement aux intentions du postulat.

10. Impact sur le développement durable

Le thème traité dans ce rapport-préavis est en lien direct avec le développement durable. Parmi ses dimensions économique, environnementale et sociale, cette dernière prédomine. La création d'une Maison des associations de jeunesse poursuit plusieurs objectifs et permettra aux jeunes qui prennent part à la vie associative, d'augmenter et diversifier leurs compétences. En mettant à disposition ces espaces, c'est un appui complémentaire au secteur associatif et à l'ancrage d'activités en ville de Lausanne.

11. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Les associations de personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés analogues lors de la recherche de salles de réunion dans le cadre de leurs activités. Ces associations se développent notamment, par la formation de groupements de jeunes porteurs de handicap, de nouvelles dynamiques de travail qui ont besoin de soutien en termes de lieux de rencontre.

Les jeunes personnes en situation de handicap visuel, cognitif ou auditif peuvent bénéficier d'un tel lieu de rencontre pour faciliter la pérennisation de leurs associations. La mise en accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite ne peut être réalisée sans des travaux importants, sera débattue de façon plus approfondie dans un second temps, lorsqu'une rénovation du site sera entreprise.

12. Aspects financiers

12.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

13. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2021 / 23 de la Municipalité, du 22 avril 2021 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Une Maison des associations : pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter